

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 446)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 178

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« L'accompagnement pédagogique et le parcours de formation personnalisé proposé est compatible avec l'emploi du temps de la première année de licence de l'étudiant et ne peut entraîner une année de formation supplémentaire pour obtenir la licence. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous précisons que l'accompagnement pédagogique et le parcours de formation personnalisé proposé est compatible avec l'emploi du temps de la première année de licence de l'étudiant et ne peut entraîner une année de formation supplémentaire pour obtenir la licence.

Premièrement, cela permet de limiter l'augmentation des inégalités scolaires avec la suppression de la liberté d'inscription. Une année d'étude supplémentaire coûte environ 10 000 € pour l'étudiant et sa famille. Si son inscription dans la formation de son choix est conditionnée à une année supplémentaire d'étude, il est très probable qu'il y renonce et qu'on assiste à une sélection par l'argent.

Deuxièmement, rappelons que la moitié des étudiants doivent travailler à côté de leurs études pour les financer. Ceci impacte la qualité de leur travail et réduit leur chance de réussite. Comment sera adapté l'accompagnement pédagogique pour ces étudiants ? Seront-ils compatibles ? Nous souhaitons que cette dimension soit prise en compte. S'ils n'ont pas le temps libre nécessaire pour bénéficier d'un accompagnement ou n'ont pas les moyens financiers leur permettant d'étudier une année supplémentaire dont le coût moyen s'élève à 10 000 euros, il est fort à parier que rendre

obligatoire cet accompagnement aggravera la sélection sociale au lieu de renforcer l'accompagnement de ceux qui en ont le plus besoin.

Enfin, imposer une licence en quatre ans conduit à la dévalorisation du diplôme obtenu. Une licence en 3 ans vaudra plus qu'une licence en 4 ans. Auprès des employeurs mais aussi pour entrer en master car ceux-ci peuvent désormais sélectionner leurs élèves.